

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 01048

Numéro SIREN : 417 491 982

Nom ou dénomination : LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 3239

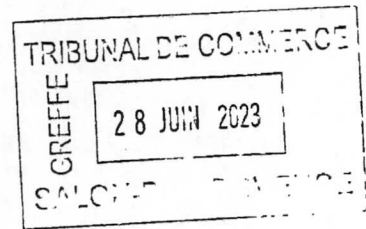
TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Répertoire Général : 2023 / 2419

Sous-Répertoire : 2023 / 429



ORDONNANCE



Nous, Christian KOVARIK, Président du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence,

Vu la requête en date du 19 juin 2023 de la société **LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS**, immatriculée au registre du commerce de Salon-de-Provence sous le numéro 417 491 982, réceptionnée au Greffe le 22 juin 2023,

Représentée par EY SOCIETE D'AVOCATS – Maître Gérard LEONIL, 48 quai du Lazaret – CS 80471 13217 MARSEILLE Cedex 02

Vu les articles L225-100, L227-9, L241-5, L242-10 et R225-64 du Code de Commerce,

Attendu que le demandeur sollicite une prorogation de trois (3) mois du délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 de la société **LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS**,

Attendu que cette demande nous paraît justifiée et qu'il convient d'y faire droit,

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2023 le délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2022 de la société **LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS**,

Disons que la présente ordonnance fera l'objet d'un dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés,

Disons que les dépens, liquidés à la somme de 31.99 € T.T.C., sont laissés à la charge de la requérante.

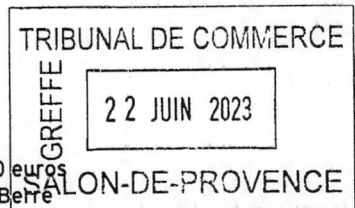
Fait à SALON DE PROVENCE le 28/6/2023

Le Président

LE GREFFIER
Antoine POMPANON



LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 701.102.960 euros
Siège social : Chemin départemental 54, Raffinerie de Berre
13130 BERRE-L'ETANG
417 491 982 RCS SALON-DE-PROVENCE



(ci-après la « Société »)

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de Salon de Provence

La société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 701.102.960 euros, dont le siège social est situé Chemin départemental 54, Raffinerie de Berre - 13130 BERRE-L'ETANG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon de Provence sous le numéro 417 491 982,

Représentée par :

EY SOCIETE D'AVOCATS

Immeuble « Le Calypso », Quartier Euromed,
48 Quai du Lazaret - CS 80471,
13217 MARSEILLE Cedex 02,
Représentée par Maître Gérard LEONIL,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS a, conformément à son statut, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour les motifs suivants : la tenue des tests de dépréciation des actifs et de leur audit réalisés dans un contexte économique et politique complexe, incertain et particulièrement volatile ont entraîné un retard dans le travail de nos commissaires aux comptes ainsi que dans le travail de clôture ; ce retard pris dans l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne permet pas aux associés de statuer dans les délais légaux,

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société LYONDELLBASELL HOLDINGS FRANCE SAS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à Marseille
Le 19 juin 2023

EY SOCIETE D'AVOCATS
Représentée par Gérard LEONIL
Avocat - Associé

